

AVIS PUBLIC À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Sainte-Sophie, que :

Le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous, lors de la séance ordinaire du 5 septembre 2017 à compter de 19 h à l'hôtel de ville, situé au 2199, boulevard Sainte-Sophie à Sainte-Sophie.

Emplacements et nature des demandes :

Lots 2 757 017, 2 756 989 et 2 756 990, chemin Aubin, secteurs de zone « Rvx 23 et Rvx2 » (6880-20-2603)

- Pour la largeur d'un lot projeté de 34 mètres alors que la réglementation en vigueur exige une largeur minimale de 50 mètres (lot riverain) ;

112, rue Gabrielle-Roy, secteur de zone « Rv 16 » (6977-50-9498)

- Pour l'empiètement d'un bâtiment accessoire projeté (garage séparé) dans la cour avant, soit à 52 mètres de l'emprise de la rue alors que la réglementation en vigueur ne permet aucun empiètement d'un bâtiment accessoire dans la cour avant ;

121, rue Champêtre, secteurs de zone « Rv7 » (6776-13-9772)

- Pour la marge latérale donnant sur rue du bâtiment principal (agrandissement projeté) de 8 mètres alors que la réglementation en vigueur exige une marge la latérale donnant sur rue minimale de 10 mètres ;

Le tout conformément au Règlement numéro 620 intitulé « Dérogations mineures ».

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de cette séance.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, CE 8^e JOUR DU MOIS D'AOÛT DE L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017).



Sophie Plouffe
Directrice générale adj. et secrétaire-trésorière adj.